



Montreuil, le 23 septembre 2026

Ces injonctions qui rendent fous les professionnels de psychiatrie !

Le gouvernement légifère à tour de bras et les injonctions paradoxales pleuvent sur la psychiatrie.

Quand le gouvernement recommande de fortement restreindre le recours aux contentions et à l'isolement à l'horizon 2030, dans le même temps, il oblige à construire une ou plusieurs chambres d'isolement individuelles dans chaque unité d'hospitalisation de soins accueillant des patients sans consentement. *Décret 2022-1264 du 28 sept 2022.*

De plus, dans l'arrêté du 26 juin 2026, il inscrit la pose de contention physique ou mécanique dans les soins infirmiers sur prescription.

L'objectif 0 isolement et 0 contention réclamé par le gouvernement ne sera possible, pour la CNP, qu'avec des professionnels en nombre suffisant et formés à la psychiatrie et non par des mesures démagogiques comme le Quality Right de l'OMS.

La CNP dénonce ces mesures girouettes et contradictoires qui sont un non-sens au niveau des soins.

La CNP CGT déplore qu'aucun axe d'amélioration des conditions de prise en charge ne soit proposé, comme une formation initiale des soignants en psychiatrie à la hauteur de nos attentes et des effectifs permettant de limiter le temps d'accès aux soins.

Histoire de rendre la folie encore plus folle, le gouvernement annonce une forte baisse de nos moyens via le prochain Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

La CNP appelle l'ensemble des personnels à manifester le 29 septembre 2026 partout où des luttes sont organisées, afin de gagner les moyens pour une psychiatrie humaine et vivante et pour la défense de l'ensemble de nos services publics.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Responsable Communication - Jérémie Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX